## Bonjour,

Vous aurez peut-être remarqué que je n'ai pas encore effectué de virement pour le loyer du mois d'avril.

Comme vous le savez, nous traversons une crise sanitaire sans précédent. De nombreux secteurs économiques sont à l'arrêt, et bien d'autres mériteraient de l'être. En effet, bien que nous soyons forcé·es de rester chez nous autant que possible, la majorité des salarié·es sont encore contraint·es de continuer à se rendre sur leur lieu de travail, soit sans protections, soit en utilisant des protections qui pourraient autrement être données aux hôpitaux, qui en manquent. En Espagne et en Italie, la production non-essentielle est stoppée depuis plus d'une semaine. Au vu de la similarité de la situation en France, il est plus que probable que les mêmes mesures finissent par être prises.

Que le revenu d'un particulier provienne d'un travail effectué en mettant sa vie en danger ou d'une aide de l'État qui sera financée par des politiques d'austérité, nous sommes beaucoup à penser qu'il est inadmissible qu'au moment où la production est nettement ralentie et où tous les moyens possibles devraient être mis au service des malades et des personnes en danger, le remboursement de ses dettes et le paiement de son loyer continuent à être exigés. Il est d'ailleurs remarquable que les entreprises aient vu leurs loyers suspendus et que les mensualités découlant de dettes puissent être retardées. Afin entre autre d'obtenir des mesures similaires pour les locataires particuliers, une grève des loyers s'organise en France et dans d'autres pays. Le but de cette action est d'une part de soutenir les personnes qui se trouvent aujourd'hui dans l'incapacité de payer, et d'autre part de dénoncer la gestion de la crise visant à privilégier des intérêts économiques et financiers à la santé de la population.

Je ne connais pas votre situation. Cependant, je sais que si vous avez un crédit à rembourser, vous pouvez demander son report ou sa modulation pendant la crise. Si vous avez vous aussi un loyer à payer, vous pouvez faire la même démarche que moi. Ainsi, je me permets de considérer que l'entrée d'argent due au loyer que je paye ne vous est pas indispensable aujourd'hui. D'autant plus que personne ne vit dans l'appartement depuis le [DATE] et que vos dépenses liées à ses charges sont donc presque nulles. Par contre, comme je continue à travailler et je touche encore un salaire, je n'ai pas non plus besoin de cet argent.

C'est pourquoi je vous propose que l'on reverse l'intégralité des 490€ de mon loyer à une association défendant des personnes mises en danger directement ou indirectement par la pandémie. Je pense notamment au DAL1 et au RUSF, venant en aide aux personnes sans abris oubliées des mesures sanitaires, à la fédération Solidarité Femmes2, gérant le numéro 3919 d'aide aux femmes et enfants victimes de violences conjugales exacerbées par le confinement, ou encore à l'APHP, la Fondation de France et l'Institut Pasteur3 qui manquent cruellement de moyens pour gérer la crise.

J'espère sincèrement que nous parviendrons à un accord. Bien cordialement,

[MOM]

- [1] <a href="https://www.droitaulogement.org/pandemie-solidarites/">https://www.droitaulogement.org/pandemie-solidarites/</a>
- [2] http://www.solidaritefemmes.org/
- [3] <u>https://www.fondationdefrance.org/fr/tous-unis-contre-le-virus-la-fondation-de-france-lap-hp-et-linstitut-pasteur-lancent-un-appel-la</u>